

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2025-42

MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE AVENANTS POUR SEPT LOTS – 60 516,15 € HT / 72 619,38 € TTC

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu le Code de la Commande publique ;
Vu les décisions 2024-06, 2024-30, 2025-01 et 2025-34 ;

Considérant que pour la bonne marche du chantier de la nouvelle école élémentaire des prestations sont ajoutées :

- Pour le lot 2 :
 - Mise en place d'une crosse pour sortie en toiture
- Pour le lot 3 – Etanchéité :
 - Ajout de l'étanchéité sur toiture terrasse au-dessus du vide de construction.
- Pour le lot 4 – Menuiseries extérieures bois/alu – Occultations :
 - Fourniture et pose de coffre de BSO
- Pour le lot 5 – Métallerie / Serrureries :
 - Fourniture et pose d'un support PAC
 - Fourniture et pose d'une porte à ventelle
- Pour le lot 6 – Menuiseries intérieures :
 - Fourniture et pose de trappes au plafond dans la cuisine
 - Fourniture et pose de panneaux acoustiques dans les escaliers
 - Ajustements sur la signalétique
- Pour le lot 11 – Chauffage-Ventilation-Climatisation-Plomberie :
 - Ajustements concernant les installations de chauffage (distribution de chaleur, radiateurs, panneaux rayonnants)
 - Ajustements concernant les installations de ventilation (registre CO2, flocages, clapets coupe-feu, ventilation office et laverie, modification gaine extraction cuisine, VMC sanitaires extérieurs)
 - Ajustements concernant la production d'eau chaude
- Pour le lot 12 – Electricité CFO / CFA :
 - Equipements électriques de sécurité (RICT)
 - Alimentations cuisine
 - Divers (alimentations, luminaires...)

Considérant que des économies viennent compenser en partie ces travaux complémentaires :

- Pour le lot 5 – Métallerie / Serrureries :
 - Prestations diverses
- Pour le lot 12 – Electricité CFO / CFA :
 - Suppression type 3 (RICT)
 - Suppression lecteurs de badges
 - Suppression alimentation des sèches mains
 - Economie sur type 4/8/6/7

- Pour le lot 11 – Chauffage-Ventilation-Climatisation-Plomberie :
 - Ajustements concernant les installations de chauffage (radiateurs, panneaux rayonnants)
 - Ajustements concernant les installations de ventilation (ventilation double flux cuisine, ventilation office et laverie, VMC sanitaires extérieurs)

Considérant qu'en conséquence il convient de modifier les marchés publics et de prévoir pour incidence financière :

Lot	Entreprise	Avenant	HT	TTC
Lot 2	Vaganay	N°1	241,85 €	290,22 €
Lot 3	5ème façade	N°1	5 101,00 €	6 121,20 €
Lot 4	Giraudier	N°1	5 632,56 €	6 759,07 €
Lot 5	ADM	N°1	1 896,00 €	2 275,20 €
Lot 6	Guillon	N°2	8 026,38 €	9 631,66 €
Lot 11	Lopez	N°1	36 310,80 €	43 572,96 €
Lot 12	Beaux	N°1	3 307,56 €	3 969,07 €

Considérant que ces avenants ont été conclus dans la mesure où les modifications envisagées sont non-substantielles car inférieures à 15% du marché initial (art. R2194-8 du Code de la Commande publique) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer les six avenants n°1 concernant respectivement les lots 2, 3, 4, 5, 11 et 12 et l'avenant n°2 concernant le lot 6 des marchés de construction de la nouvelle école ;

Article 2 : De procéder à toutes formalités nécessaires à la bonne application de la présente.

Condrieu, le 13 août 2025,

Le Maire,
Philippe MARION

Pour le Maire,
Adjoint délégué
Yves RACHEDI



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Délais et voies de recours : la légalité de la décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.